

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE STORCKENSOHN

Dossier n° DP 068 328 23 F0002

Date de dépôt : 16 janvier 2023

Demandeur : SASU EDF ENR

Adresse terrain : 11 RUE DU CALVAIRE

68470 STORCKENSOHN

Objet de la demande : mise en place de panneaux photovoltaïques

**CERTIFICAT DE NON-OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE**

Le Maire de la commune de STORCKENSOHN certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de la SASU EDF ENR déposée en date du 16 janvier 2023, enregistrée sous le numéro DP 068 328 23 F0002 et dont l'avis de dépôt a été affiché en mairie à partir du 16 janvier 2023, pour le projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur une construction située 11 rue du Calvaire à Storckensohn.

Ce certificat est délivré en application de l'article R424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à STORCKENSOHN, le 17 février 2023

Le Maire



Jacques KARCHER



COMMUNE
DE STORCKENSOHN

SASU EDF ENR
27 Chemin des Peupliers Village de
Dardilly
69570 DARDILLY

Objet : Votre demande de déclaration préalable
N° DE DOSSIER : DP 068 328 23 F0002

Madame, Monsieur,

Je vous adresse un certificat de non opposition tacite concernant votre demande de déclaration préalable, enregistrée sous le numéro DP 068 328 23 F0002.

Il vous appartient d'effectuer les modalités d'affichage sur le terrain, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme. L'affichage doit demeurer visible pendant toute la durée du chantier, à partir de la voie publique.

Votre attention est attirée sur le fait que le certificat joint est l'acte original, par conséquent, il vous appartient d'en assurer la conservation et la duplication éventuelle. Il est précisé par ailleurs, que ce certificat est délivré sous réserve du droit des tiers, et que les litiges de droit privé, notamment ceux relatifs aux servitudes de vue relèvent des juridictions civiles. Ainsi la présente décision administrative est indépendante de toute action d'un tiers auprès du juge civil quant à un éventuel préjudice résultant de la construction ou des travaux projetés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Fait à STORCKENSOHN , le 17.02.2023

Le Maire

Jacques KARCHER